Nations Unies S/2011/186



Conseil de sécurité

Distr. générale 25 mars 2011 Français

Original: anglais

Lettres identiques datées du 24 mars 2011, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité concernant la situation en Libye et dans le cadre des efforts que mène actuellement le Gouvernement de la République arabe syrienne pour évacuer ses ressortissants présents dans ce pays, j'ai l'honneur de vous informer que les autorités syriennes vont employer les navires indiqués ci-dessous aux fins de l'accomplissement de la tâche susmentionnée :

- 1. Cargo syrien: Souria IMO nº 9274331, battant pavillon syrien (ne transporte pas de marchandises);
- 2. Navire affrété : Fehim Bey IMO nº 7026613, battant pavillon turc;
- 3. Navire affrété: Azzura IMO nº 6406373, battant pavillon de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

La Mission permanente de la République arabe syrienne sollicite votre assistance urgente pour la prise des mesures nécessaires afin de faciliter les procédures d'évacuation et d'assurer le passage en toute sécurité des navires indiqués ci-dessus dans le port maritime de Tripoli.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Bashar **Ja'afari**



